



**Rapport moral présenté au nom du  
Conseil d'Administration  
par Monsieur André ROSSINOT,  
Président de l'association  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017**

**Mercredi 8 mars 2017**  
Le Sénat (Salle Gaston Monnerville)

Ce rapport moral dresse une synthèse de l'action de l'association depuis la précédente Assemblée générale, organisée le 27 avril 2016 au siège de la Chambre régionale de commerce et d'industrie Paris – Ile-de-France. Depuis cette dernière Assemblée générale, notre association a poursuivi son action de valorisation du transport par voie d'eau et de mise en exergue de l'intérêt des grandes liaisons fluviales, avec notamment pour point d'orgue la restitution des études Saône-Moselle.Saône-Rhin réalisée ce jour auprès des membres de l'ancien Comité de pilotage des études Saône-Moselle.Saône-Rhin, avec en particulier les représentants de l'Etat, de VNF siège, des différentes Régions concernées et des associations représentatives des territoires.

**A. Contexte d'intervention**

**1. Le point sur l'avancement des projets soutenus par l'association**

Si l'Union européenne a fixé à 50 % l'objectif de report modal du transport sur la voie d'eau et le rail d'ici 2050, la Stratégie de

développement de la mobilité propre a cadré pour la France un point d'étape avec un objectif de 20 % de transport de fret non-routier d'ici 2030. Cette stratégie liée à la mobilité est en cohérence avec la stratégie nationale bas-carbone, qui vise, sur la période 2015-2028, une réduction de 29 % des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports.

Comme elle l'avait souligné sur l'opération « Solutions COP21 » en décembre 2015, notre association estime que ces objectifs ambitieux de report modal ne pourront jamais être atteints en l'absence d'une politique volontaire de modernisation et d'extension du réseau navigable, l'une des conditions essentielles pour générer une croissance significative du transport fluvial.

De ce point de vue, l'année écoulée a permis à quelques projets de franchir des étapes importantes.

Concernant Seine-Nord Europe, l'Etat et les collectivités appelées à cofinancer le projet se sont entendus sur un protocole financier, après confirmation d'une subvention de 110 M€ provenant de la région Ile-de-France, et d'une contribution supplémentaire de la région Hauts-de-France, qui a porté sa subvention à 350 M€ et cautionné une enveloppe supplémentaire de 50 M€.

Le décret de création de la « Société du canal Seine-Nord Europe » a été validé par le Gouvernement et transmis en début d'année au Conseil d'Etat. L'objectif affiché par le Secrétaire d'Etat chargé des transports est de pouvoir mettre en place les organes de direction de la future société de projet, deuxième quinzaine de mars 2017. Alain VIDALIES a également annoncé que le Député du Nord Rémi PAUVROS devrait présider cette Société de projet.

A l'occasion de sa visite du salon Eurowaterways, le 2 février 2017, le Premier ministre Bernard CAZENEUVE a rappelé toute l'importance de « *ce projet infrastructurel ambitieux* », car « *c'est dans l'articulation du maritime et du fluvial que nous pourrions valoriser nos atouts littoraux et développer des modalités de transports nouveaux.* »

Pour ce qui est de l'aménagement de la Seine amont entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, l'étude d'impact doit être réalisée cette année, ainsi que des études réglementaires en vue de l'enquête publique prévue en 2018. Les travaux pourraient démarrer en 2020.

Sur ce sujet et ses perspectives, le Président de l'association a rencontré Jean-Michel SOUFFLET, Président du Directoire du groupe Soufflet, et partage le constat de la pertinence et de la compétitivité des nouvelles infrastructures fluviales à grand gabarit pour répondre aux besoins de transport de marchandises.

## **2. Des perspectives de croissance du transport fluvial à court et moyen terme**

---

Pénalisé par les difficultés conjoncturelles de ces filières historiques (productions agricoles, matériaux de construction et énergie), le transport fluvial affiche des trafics en nette baisse en 2016. Le trafic conteneurs connaît, lui, une hausse de 1,5 % sur les 9 premiers mois de 2016.

Néanmoins, les signaux de reprise dans le secteur du bâtiment ainsi que dans les travaux publics, avec notamment la montée en puissance des travaux engagés par la Société du Grand Paris, devraient soutenir l'activité à court terme. Il faut rappeler que la Société du Grand Paris a imposé le recours à la voie d'eau pour l'évacuation des déblais de certains sites, mais également pour l'acheminement des matériaux. Le chantier du Grand Paris Express va durer une douzaine d'années.

Les projets de canal Seine-Nord Europe et d'élargissement de la section fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, qui doivent être tous les deux opérationnels à l'horizon 2023, constitueront à moyen terme de très importants relais de croissance pour toute la filière fluviale, capables à eux seuls de doubler les trafics fluviaux nationaux.

L'amélioration de l'articulation entre transport fluvial et transport maritime constitue un

autre levier de développement du transport par voie d'eau. De ce point de vue, la pérennisation du dispositif de mutualisation des coûts de manutention des conteneurs au port de Dunkerque, après une expérimentation d'un an, est une excellente nouvelle. Il convient désormais d'étendre ce dispositif aux autres grandes places portuaires, en commençant par Marseille.

Enfin, à l'image de HAROPA, la coopération entre ports fluviaux et maritimes se renforce. Medlink Ports, désormais présidé par Christine CABAU-WOEHREL, Présidente du Grand port maritime de Marseille, veut élargir le périmètre de sa mission et créer une instance stratégique en 2017. Et la dernière-née de ces structures de coopération, NordLink Ports, créée en Janvier 2017, travaille déjà à l'élaboration d'une stratégie portuaire pour les Hauts-de-France.

## **B. Bilan et perspective de l'activité de l'association**

### **1. Un pacte fluvial à nouer avec les régions Grand Est et Bourgogne - Franche-Comté**

---

Depuis la dernière Assemblée générale, l'association a mené différentes démarches auprès des Président et Présidente des nouvelles régions Grand Est et Bourgogne – Franche-Comté, toutes les deux membres de notre association, pour évoquer notamment l'avenir fluvial de nos territoires et nouer un nouveau pacte au service du développement de la voie d'eau, dans une logique de compétitivité économique et environnementale des territoires. Suite à l'adhésion de la région Bourgogne – Franche-Comté en 2016, un poste de vice-Président au sein de notre bureau a été proposé à l'exécutif régional.

Les débats relatifs au budget de la région Grand Est ainsi que l'avis réalisé par le CESER Grand Est sur le budget primitif, en décembre

2016, ont rappelé toute l'importance de la réalisation d'une liaison Saône-Moselle et d'une connexion Saône-Rhin, en matière de transport de fret et d'intermodalité.

Sur l'importance de la voie d'eau en matière d'aménagement du territoire et de compétitivité économique, Philippe RICHERT, Président de la région Grand Est, et André ROSSINOT, Président de l'association, partagent la même vision et souhaitent qu'un véritable partenariat stratégique autour du développement du transport fluvial puisse s'inscrire dans la durée.

Ces perspectives ont pu être évoquées le 31 janvier 2017, en présence de Philippe RICHERT, Président de la région Grand Est, et Marc PAPINUTTI, Directeur général de VNF, lors de l'inauguration des nouveaux locaux de la Direction territoriale Nord-Est de VNF au sein de l'immeuble Skyline à Nancy.

Après la décision de réaliser Seine-Nord Europe, le grand quart Nord-Est du pays est devenu la pierre d'achèvement du réseau navigable français et européen à grand gabarit, avec les projets de liaison Saône-Moselle.Saône-Rhin d'une part et Seine-Moselle d'autre part, tous deux au cœur de l'action de notre association.

## **2. Nos outils d'information**

---

La douzième édition de notre lettre d'information, sortie à l'été 2016, est largement revenue sur les débats de notre réunion annuelle, et notamment le nouvel élan fluvial à susciter dans le quart Nord-Est de la France.

Un nouveau projet de site web est également à l'étude. Il remplacerait l'actuel site désormais obsolète et nécessitant des mises à jour techniques récurrentes. Ce nouveau site sera opérationnel au cours du printemps 2017.

## **3. La restitution des études Saône-Moselle.Saône-Rhin et Eurocorridor Amsterdam - Marseille**

---

Suite à notre sollicitation, Stéphane FRATACCI, Préfet de la région Grand Est, avait accepté, en juin 2016, d'organiser une restitution des études réalisées par VNF sur le projet Saône-Moselle.Saône-Rhin, une démarche souhaitée par notre association depuis le gel de la poursuite de ces études par la Commission Mobilité 21 en juin 2013. Cette restitution a pu être organisée, à l'invitation de notre association, ce mercredi 8 mars, en préambule à nos débats auprès d'un auditoire resserré à la demande de l'Etat.

Comme souligné dans la motion débattue ce jour, ce partage d'informations doit constituer un nouveau point de départ, pour envisager de manière partagée, l'avenir fluvial du grand quart Nord-Est de la France, en lien avec les exécutifs des nouveaux ensembles régionaux. Il s'agit aujourd'hui de disposer d'une analyse, dans la perspective de l'ouverture des nouvelles liaisons préalablement citées, des potentiels des chaînons fluviaux manquants entre grands bassins de navigation, c'est-à-dire entre Seine et Moselle et entre Rhône-Saône, Moselle et Rhin.

## **4. La sensibilisation des candidats aux élections présidentielle et législatives**

---

Le projet de motion débattu ce jour constituera l'un des outils de communication sur lequel s'appuiera notre association en vue de la sensibilisation des principaux candidats à la prochaine élection présidentielle. Il s'agira à travers cet exercice de plaider pour un transport fluvial fort au sein de la future politique des transports, et pour une nouvelle stratégie de développement des voies navigables et de la multimodalité dans le quart Nord-Est de la France.

Après les candidats à l'élection présidentielle, ce sont les principaux candidats aux élections législatives de juin 2017 au sein des régions concernées qui seront les destinataires de ce dossier argumentaire.

\* \*  
\*